



Décision n° 2023/06
de la Commission des titres d'ingénieur (CTI)
relative à l'attribution du label EUR-ACE®
à cinq formations de
l'Institut polytechnique privé des sciences avancées de Sfax,
Tunisie

École

Nom :	Institut polytechnique privé des sciences avancées de Sfax
Sigle :	IPSAS SFAX
Type :	Établissement étranger Établissement d'enseignement supérieur privé
Pays :	Tunisie
Site de l'école :	Sfax
Type de formation :	Diplôme d'ingénieur

Objet de la demande d'attribution du label EUR-ACE® :

Catégorie NEU (Nouvelle attribution du label EUR-ACE®) :

- Diplôme national d'ingénieur délivré par l'Institut polytechnique privé des sciences avancées de Sfax, spécialité Génie civil
- Diplôme national d'ingénieur délivré par l'Institut polytechnique privé des sciences avancées de Sfax, spécialité Génie électromécanique
- Diplôme national d'ingénieur délivré par l'Institut polytechnique privé des sciences avancées de Sfax, spécialité Génie industriel
- Diplôme national d'ingénieur délivré par l'Institut polytechnique privé des sciences avancées de Sfax, spécialité Génie informatique
- Diplôme national d'ingénieur délivré par l'Institut polytechnique privé des sciences avancées de Sfax, spécialité Génie pétrolier

- Vu la demande présentée par l'Institut polytechnique privé des sciences avancées de Sfax ;
- Vu le rapport d'évaluation établi par Sonia WANNER (membre de la CTI et rapporteure principale), Jean-Richard LLINAS (expert auprès de la CTI), Marc-Adrien SCHNETZER (expert international auprès de la CTI) et Laure COQUELET (experte élève-ingénieure auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 juin 2023,

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Le label européen **EUR-ACE®** pour les formations d'ingénieur, **niveau master**, est attribué aux diplômes suivants :

Intitulé du diplôme	À compter du 1 ^{er} janvier de l'année civile	Jusqu'au 31 décembre de l'année civile
Diplôme national d'ingénieur délivré par l'Institut polytechnique privé des sciences avancées de Sfax, spécialité Génie civil	2023	2026
Diplôme national d'ingénieur délivré par l'Institut polytechnique privé des sciences avancées de Sfax, spécialité Génie électromécanique	2023	2026
Diplôme national d'ingénieur délivré par l'Institut polytechnique privé des sciences avancées de Sfax, spécialité Génie industriel	2023	2026
Diplôme national d'ingénieur délivré par l'Institut polytechnique privé des sciences avancées de Sfax, spécialité Génie informatique	2023	2026
Diplôme national d'ingénieur délivré par l'Institut polytechnique privé des sciences avancées de Sfax, spécialité Génie pétrolier	2023	2026

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École

- Décrire et formaliser la mise en œuvre des plans d'actions en lien avec les ambitions de l'école ;
- Définir les objectifs opérationnels, les indicateurs de suivi d'activités et en assurer le pilotage ;
- Assurer la maîtrise documentaire, leur archivage, leur diffusion et assurer la cohérence des documents entre eux. Pérenniser les nouvelles dispositions documentaires et organisationnelles (découpage UE/compétences) ;
- Dans le SAQ : mettre en place l'espace eSMQ sur l'intranet, y inclure les spécificités et exigences du référentiel EUR-ACE ;
- Expliciter et objectiver la politique internationale à court et moyen terme ;
- Établir et déployer une politique RSE déclinée dans la formation ;
- Décrire la politique et la stratégie de recrutement des apprenants, notamment en termes d'augmentation des effectifs. Établir et formaliser les critères d'admission ;
- Mettre en place un observatoire de l'emploi (suivi en sortie à 1 an / 5 ans des diplômés) et s'assurer de la cohérence entre les compétences et les métiers à 1 an / 5 ans.

Pour chaque spécialité

- Déployer la démarche compétence : l'atteinte des acquis d'apprentissage des cours/modules doit être évaluée de manière à confirmer les compétences effectivement atteintes par les étudiants durant leur cursus ;
- Mettre en place un module de sensibilisation aux aspects non techniques, notamment sociétaux, d'hygiène et de sécurité, environnementaux ;
- Mettre en place un module d'initiation à la recherche ;
- Renforcer la caractéristique professionnalisante de la formation : poursuivre l'augmentation du nombre d'heures dédiées aux projets au regard des enseignements théoriques et de la durée des stages en entreprise. Réduire le volume horaire d'enseignements en face à face.

Délibérée en séance plénière à Paris, le 13 juin 2023.

Approuvée en séance plénière à Paris, le 12 juillet 2023.

La présidente
Elisabeth CRÉPON

